



Registre Public d'Accessibilité

1. Informations générales

L'École Française d'Aromathérapie Intégrative (EFAI) n'a pas de locaux en propre. Les formations sont organisées dans des salles louées, choisies pour leur conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Chaque lieu est sélectionné afin de garantir l'accueil de tous les participants dans des conditions optimales, conformément à la réglementation en vigueur.

2. Accessibilité des locaux

Les salles que nous louons respectent les normes d'accessibilité, incluant :

- **Accès PMR** : Toutes les salles sont équipées de rampes d'accès ou d'ascenseurs, et les portes sont suffisamment larges pour permettre le passage des fauteuils roulants.
- **Sanitaires accessibles** : Des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite sont disponibles dans chaque lieu où nous organisons nos formations.
- **Signalétique adaptée** : Les locaux sont équipés de signalétique visible et lisible pour orienter les personnes en situation de handicap.
- **Parking réservé** : Si disponible, des places de parking dédiées aux PMR sont à proximité des locaux loués.

Nous nous assurons que chaque établissement loué est conforme aux exigences légales et que les aménagements nécessaires sont en place pour garantir l'accessibilité. En cas de non-conformité, des solutions alternatives sont proposées pour maintenir l'accessibilité aux formations.

3. Modalités d'accueil et d'adaptation des prestations

Afin d'assurer que chaque participant puisse suivre les formations dans les meilleures conditions, nous mettons en place des adaptations en fonction du type de handicap signalé lors de l'inscription ou du questionnaire pré-formation. Une double vérification est effectuée pour identifier les besoins spécifiques et anticiper les aménagements.

Handicap visuel

- **Supports pédagogiques adaptés :**
 - Fourniture de documents écrits avec contrastes forts et police d'écriture suffisamment large et lisible.
 - Un support pourrait être fourni en braille. Fournisseur : [Ateliers des Mûns](#)
 - Les images, graphiques et infographies sont décrites oralement.
- **Évaluation personnalisée :**
 - Temps supplémentaire et support adapté (audio ou avec un aidant).
 - Limitation des déplacements et maintien d'une place fixe, proche de la porte.

Handicap auditif

- **Conditions optimales :**
 - Placement face au formateur pour faciliter la lecture labiale.
 - Articulation claire et volume adapté.
 - Utilisation d'un code visuel pour signaler une incompréhension.
- **Supports pédagogiques adaptés :**
 - Documents écrits complétant les consignes orales.
 - Outils de transcription vocale disponibles si nécessaire (ex. : micro pour formateur)
- **Évaluation personnalisée :**

La meilleure façon d'assurer la validation des compétences est de le faire par écrit, en veillant à ce que le processus d'évaluation soit complet et approfondi. Afin de s'assurer que l'évaluation des compétences accrues se déroule dans le bon environnement, il convient d'accorder du temps supplémentaire à la personne évaluée et de mettre à sa disposition des supports flexibles si nécessaire. Cela permettra de s'assurer que chacun est en mesure de démontrer correctement sa croissance dans cet ensemble de compétences.

Handicap moteur

Accessibilité des déplacements

- Anticipation des freins à la mobilité : accès facilité aux locaux, aux toilettes et au matériel pédagogique.
- Aménagement de la salle pour garantir une bonne visibilité et un confort pour les participants en fauteuil roulant.
- Adaptation des pauses et de la durée des sessions en fonction des besoins.

4. Référent accessibilité

Pour toute question relative à l'accessibilité de nos formations ou pour signaler des besoins spécifiques, vous pouvez contacter notre référent accessibilité :

Guillaume Gérard
Tél : 06 93 77 04 10
Email : guillaume.gerault@gmail.com

Le référent accessibilité est également en charge de vérifier que les salles louées respectent bien les normes d'accessibilité et de veiller à ce que les aménagements spécifiques soient en place pour chaque formation.

5. Accessibilité et adaptation des supports de formation

Tous nos supports de formation sont modulables pour répondre aux besoins des participants en situation de handicap. Nous pouvons fournir :

- Des supports en gros caractères ou en braille.
- Des transcriptions pour les participants malentendants (ex. : via [Ateliers des Mômes](#)).

Les adaptations spécifiques sont envisagées au cas par cas, en fonction des besoins signalés par les participants avant le début de la formation.

6. Certificats d'accessibilité et documents légaux

Les établissements dans lesquels nous louons des salles sont certifiés conformes aux normes d'accessibilité, et les documents justificatifs sont consultables sur demande. En cas de non-conformité temporaire des locaux, nous nous engageons à trouver une solution alternative pour maintenir l'accessibilité, ou à adapter nos formations en distanciel lorsque cela est possible.

7. Plan de continuité en cas de non-conformité temporaire

Si une salle n'est pas accessible en raison de circonstances exceptionnelles, nous proposons une salle alternative conforme ou mettons en place des mesures temporaires comme le distanciel, afin de garantir la continuité des formations pour les personnes concernées.

Mise à jour

Ce registre est mis à jour régulièrement pour refléter toute évolution dans les conditions d'accessibilité des salles louées ou dans les aménagements mis en place par l'EFAI.

Dernière mise à jour : 06/06/2024